

Le Projet Alimentaire Territorial 2024-2029

La CASA a adopté sa nouvelle Stratégie Agricole et Alimentaire le 11 décembre 2023



Une évolution du contexte national et local

Le Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN), porté par le ministère des solidarités et de la santé et par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation fixe le cap national, confirmé dans le plan de relance, qui vise à :

- › Reconquérir notre souveraineté alimentaire,
- › Accélérer la transition écologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les français
- › Accompagner l'agriculture et les forêts dans l'adaptation au changement climatique.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont inscrits dans la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 : « De la fourche à la fourchette, les PAT visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs jusqu'à la valorisation des biodéchets. ».

Localement, le territoire des Alpes-Maritimes est particulièrement vulnérable en matière agricole et alimentaire puisqu'il produit seulement 1% des besoins alimentaires du territoire (contre 12% au niveau régional) et qu'un agriculteur sur deux va partir à la retraite dans les 5 ans à venir. L'accès à l'alimentation est également complexe pour 10% de la population en situation de précarité alimentaire et la bonne santé par l'alimentation est devenu un enjeu de santé publique.

Le PAT c'est quoi ?

- › Une démarche transversale qui vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation
- › Construite avec tous les acteurs du territoire au croisement de plusieurs champs d'action
- › Un travail sur la chaîne alimentaire de la production à la gestion des déchets

L'objectif est de développer un système agricole et alimentaire local tendant vers une agriculture

- › Améliorer la souveraineté alimentaire du territoire
- › Améliorer la santé des habitants et la justice sociale
- › Développer une agriculture durable face au changement climatique

Le temps de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial de la CASA

La CASA a souhaité intégrer une dimension nouvelle à sa stratégie agricole portée depuis une dizaine d'année en s'engageant en 2021 dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé niveau 1 « PAT en émergence » dans le cadre du dispositif France relance.

Une large concertation

La concertation et la gouvernance engagées en 2022 et 2023 a permis d'élaborer un PAT partagé et adapté aux spécificités de la CASA. Le dialogue sur le territoire a été initié avec tous les acteurs de l'alimentation pour une adhésion optimale au projet et redévelopper ensemble l'agriculture et l'alimentation sur le territoire.

Cette méthodologie de co-production multi-acteurs sera conservée tout le long de la mise en œuvre du PAT opérationnel 2024-2029 avec la proposition d'une gouvernance cohérente menée par le COPIL prenant en compte les complémentarités des autres PAT communaux de la CASA, des PAT des autres intercommunalités et du PAT du département des Alpes Maritimes.

- › **Plus de 250 participants** réunis autour d'une quinzaine de temps d'échanges (COPIL, GT, ateliers, forum) sur 1 année (juin 2022 à juin 2023)
- › **120 organismes et parties-prenantes associées** : monde agricole, institutionnels, communes, associations, acteurs ESS, citoyens, universitaires, entreprises, R&D, formations, Conseil de développement, acteurs sociaux, etc
- › **Dans tous les domaines en lien avec l'alimentation** : aménagement, environnement, éducation, nutrition, santé, précarité, transition agroécologique, économie, consommation, commercialisation, participation citoyenne, ...

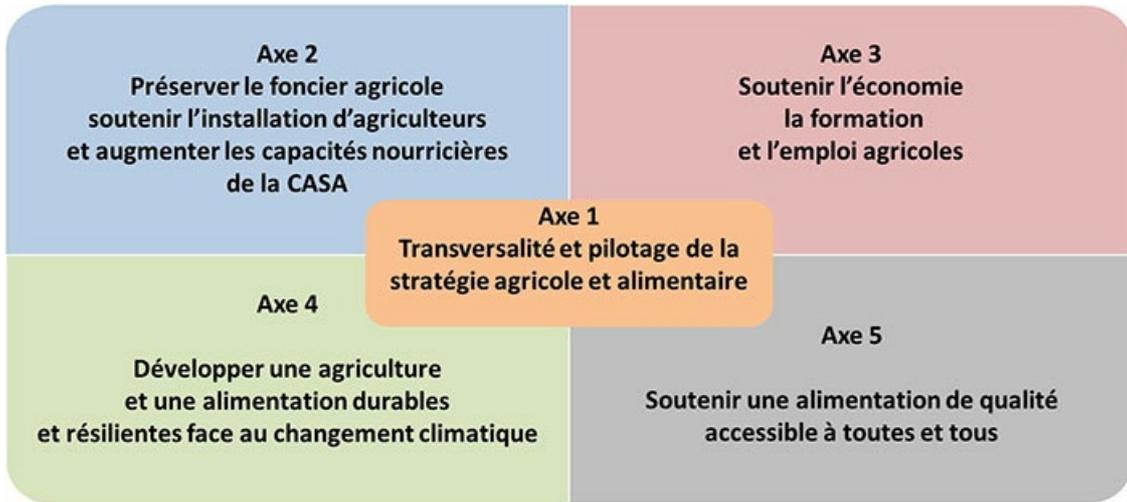


Cette richesse d'acteurs a permis de rédiger **un diagnostic partagé** et un **programme d'actions** concerté répondant aux enjeux de transition agricole, alimentaire, agroécologique et énergétique du territoire.

L'approbation du Projet Alimentaire Territorial de la CASA 2024-

En décembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé la Stratégie agricole et alimentaire de la CASA et l'adoption de son Projet Alimentaire Territorial 2024-2029.

Les axes du plan d'action du PAT de la CASA 2024-2029 :



En mai 2024, la CASA a obtenu par la DRAAF la labellisation niveau 2 « EN ACTION » de son PAT impliquant un renforcement des axes « social » et « environnemental ».

> Du diagnostic partagé à la définition de la feuille de route du PAT

